

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 27 septembre 2018**

**Rapporteur :  
Madame Corine NICOLAS**

**N° 23**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 03/10/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 03/10/2018 (accusé de réception du 03/10/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées*

*Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Acquisition gratuite d'une partie de la parcelle n° BC 17  
Rue Charles Le Goffic**

**Dans le cadre d'une régularisation de voirie, la ville va procéder à l'acquisition à titre gratuit d'une emprise située rue Charles le Goffic.**

\*\*\*\*\*

Afin de procéder à une régularisation foncière, la propriétaire cède gratuitement à la ville de Quimper une emprise de 29 m<sup>2</sup> environ à prendre sur la parcelle cadastrée section BC numéro 17 lui appartenant.

En contrepartie, la ville prend en charge les frais afférents à la vente.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 – d'approuver l'acquisition par la ville de Quimper, à titre gratuit, de cette emprise représentant une surface approximative de 29 m<sup>2</sup> ;

2 – d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.